

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT
D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE 2025 DE CHF 48'923.03 ET DU MOYEN DE LE COUVRIR**

Vu le crédit d'engagement de CHF 570'000.- voté par le Conseil municipal le 20 juin 2023 (DM948) et approuvé par le département compétent le 9 septembre 2023,

Vu le montant de la dépense totale de CHF 618'923.03 au 31 décembre 2025, laissant apparaître un dépassement de CHF 48'923.03,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 48'923.03 pour couvrir le dépassement suivant :
 - CHF 48'923.03 : pour la rénovation de l'éclairage intérieur de divers bâtiments publics
2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH